



Club organisateur : CMP Chiny

N° d'entreprise : 061879246

Epreuve : Rallye sprint de la l'Homme

Visa ASAF n° : 053

Date : 4 et 5 Mars 2017

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Le cercle de Freux
Rue suzerain 45
6800 Freux

Règlement particulier

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des voitures

Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991 à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit** (Voir Art. 27.5 du RPR).

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, fortement recommandé. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIÈGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception

de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

TIMING

30 Janvier 2017		Parution du règlement
30 Janvier 2017		Date de début des engagements
24 Février 2017		Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
28 Février 2017	à 17h00	Attribution des numéros
	à 20h00	Affichage de la liste des engagés
4 Mars 2017	à 14h00	Ouverture de la permanence
	à 14h00	Ouverture des vérifications administratives
	à 14h15	Ouverture des vérifications technique (Art. 8 du RSG)
	à 14h15	Début des reconnaissances
	à 18h00	Fermeture des vérifications administratives
	à 18h15	Fermeture des vérifications techniques
	à 19h00	Fin des reconnaissances
5 Mars 2017	à 06h30	Début des reconnaissances
	à 06h30	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 07h00	Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 07h00	Fin des reconnaissances
	à 07h45	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	à 07h45	Ouverture du parc fermé
	à 09h00	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
	à 11h30	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
	à 14h00	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
	à 16h30	Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
	à 17h58	Rentrée voiture n°1 au parc fermé
	30 minutes	après la rentrée de la dernière voiture, affichage officiel
	30 minutes	après l'affichage officiel, affichage OFFICIEL des résultats
	30 minutes	après l'affichage officiel, Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Liégeois Jules	Lic. ASAF : 937
Directeur de Course adjoint : Restiaux Fabienne	Lic. ASAF : 731
Directeur de Course adjoint : Lambert Jules	Lic. ASAF : 701
Directeur de Sécurité : Lejeune Guy	Lic. ASAF : 728
Directeur de Sécurité adjoint : Habran Cyril	Lic. ASAF : 747
Directeur de Sécurité adjoint : Bar Yves	Lic. ASAF : 802
Secrétaire du meeting : Liemans Katia	Lic. ASAF : 902
Secrétaire du meeting adjoint : Dabe Patricia	
Secrétaire du meeting adjoint : Urbain Gwenaëlle	
Relation concurrents : Smets Yves	lic ASAF : 938
Relation concurrents : Lorent Isabelle	Lic. ASAF : 880
Service médical : CRS	
Ambulances : Param Service	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé : Bertin Fabrice , Dirckx Constantin , Lejeune Cyrielle	
Responsable de l'ES : Lejeune Guy	Lic. ASAF : 728
Responsable équipe sécurité : Delaunois Alain	Lic. CAS : 20722

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,	
Président de Collège : Sevrin Lambert	Lic. ASAF : 419
Membres : Jacquemin Martine	Lic. ASAF : 752

Commissaires Techniques,

Président de Collège : Derenne Didier

CT: Rihoux Daniel

Lic. ASAF: 813

CT: Gilbert George

Lic. ASAF : 881

Lic. ASAF : 973

CT: Menu Bernard

Lic. ASAF: 021

CT: Menu Olivier

Lic. ASAF : 718

Secrétaire: Catoul Marie Luce

Lic. ASAF : 964

Secrétaire : Docq Josette

Lic. ASAF : 717

Inspecteur Sécurité : Puissant Jean Claude

Lic. ASAF : 957

PERMANENCE

Avant et après le meeting

RestiauxFabienne , Rue de la gare , 27 6810 Izel 061/32.81.39

Lejeune Marjolaine , Rue de Longuyon , 27 6760 Ruelle 0477/32.93.24

Pendant le meeting

RestiauxFabienne , Cercle de Freux , Rue Suzeraib , 45 6800 Freux

TABLEAU D’AFFICHAGE

Cercle de Freux , Rue Suzerain 45 6800 Freux

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Le 4 et 5 Mars 2017, une épreuve dénommée rallye sprint de la L'homme, comptant pour le championnat de la province du Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 12 600 m (dont 0% de terre), et sur 15 100 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 60 400m, dont 50 400 m d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PHS/R (obligatoire).
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PHS/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.1.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 4 Février 2017 à 19 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Le cas échéant :

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 (20%) concurrents qui seront éventuellement

appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Le cas échéant :

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérifications** » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences", devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt, le 30 Janvier 2017, et, au plus tard, le 24 Février 2017 à l'adresse suivante :

CMP Chiny ASBL Rue de la Gare , 27 6810 IZEL

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

N : BE72 7320 0663 1316 Intitulé : Club Moteur Passion Chiny

Avant le 24 Février 2017 (Attention aux délais bancaires !)

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 140 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.

- 175 € pour la Division 4 ;

- 100 € pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 13h00, moyennant le paiement d'une majoration de 25 € (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 28 Février 2017 à 17h00 (Tél : 061/32.81.39)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo*, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'ordre des départs, selon leur niveau de performances presumes mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Rue de la Cortaille , 6800 Freux

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : NON

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 4 Mars 2017, entre 14h15 et 19h00 et le 5 Mars 2017, entre 6h30 et 07h00

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé sur le parking en face de la salle « le Cercle de Freux » Rue Suzerain 45 6800 Freux

Il sera accessible le 5 Mars , à partir de 8h00

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le 4 Mars 2017, entre 14h00 et 18h00 et le 5 Mars 2017 entre 06h30 et 07h00 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Elles se dérouleront : Cercle de Freux Rue Suzerain 45 6800 Freux

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;

- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (éventuellement assorties d'un « Titre de participation » *) seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT) (!! Ouverture des VT : Pas avant 13h)

Elles auront lieu le 4 Mars entre 14H15 et 18H15 (les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci).

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui.
Lieu des éventuelles VT finales sur le parking du Cercle de Freux

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking Cercle de Freux

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

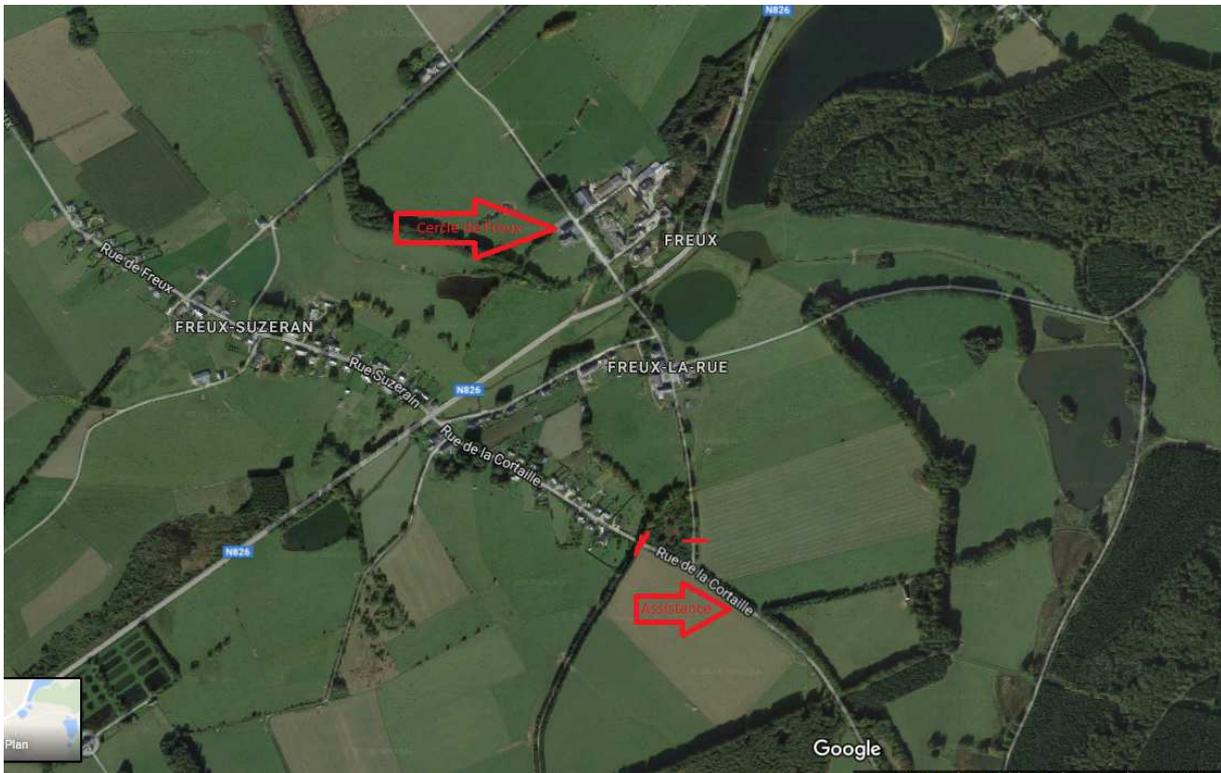
La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :
30 minutes après l'officialisation des résultats, à la *salle du cercle de Freux, rue suzerain n° 45 6800 Freux*

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues -pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- *1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Art. 14.- DIVERS

Carte de l'assistance



Road Book d'assistance

*Panonceaux "assistance"

*Programme oui

*Restauration oui rue suzerain ,centre administratif de l'épreuve.

*Logement

Hotel La Cremaillère Rue Zebo40 , 6800 Bras Haut Tel : 061/61.32.23

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Bernard Menu ,Lic. N° LX 021 a Ham sur Sambre en date du 06/02/2017 pour la CSAPLuxembourg

Jauquet Steve, Lic. N° 301 en date du 08/02/2017. (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Jean-claude Puissant Lic. N° 957 en date du 16/12/16 et du 4 février 2017

Club organisateur : CMP CHINY	Date : 4 /5 mars 2017	N°
Epreuve :Rallye –sprint de la l’Homme		
Bulletin d’inscription à renvoyer pour le 24/02/2017 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à <i>CMP CHINY Rue de la gare n° 27 , 6810 izel</i>		

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paieement reçu	DIVISION		ORDRE D'INSCRIPTION
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE		

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom : Homme / Femme
(*biffer la mention inutile)

Si pseudonyme : « »

Né(e) le : Adresse : n° :
 Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Prénom : Homme / Femme
(*biffer la mention inutile)

Si pseudonyme : « »

Né(e) le : Adresse : n° :
 Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : CC

DIVISION	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3
	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3
	Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Min. A3
		(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	Min. A3
CLASSE	Division PH Classic	Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	Classe 18	Min. A4
		(+ de 1300 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	Min. A4
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3					
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L					

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le/...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

<i>Epreuve : Rallye-sprint de la l'Homme</i> <i>Date : 4/5 mars 2017</i>	N° :
---	-------------

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « »	Prénom :	Homme / Femme <small>(*biffer la mention inutile)</small>
--	--------------------------	--

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « »	Prénom :	Homme / Femme <small>(*biffer la mention inutile)</small>
--	--------------------------	--

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : **Police n° :**

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH n°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	<u>Commissaire Technique</u>
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

EPREUVE : Rallye-Sprint de la l'Homme

N° :

Date : 4/5 Mars 2017

VERIFICATIONS(Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

ASAF					VAS					N° Licence	Type
.		

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 ^{ère} Année de fabrication
.....

Compagnie d'assurance :

Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord			
Eclairage			
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur			
Casque			
Pneumatiques			

Divers :

EN ORDRE

NON CONFORME

Commissaire Technique

Licence N° :

Nom / Cachet :

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :

N°

Epreuve : **Rallye de la L'Homme**

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

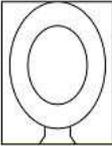
Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

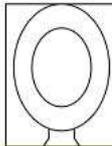
Pilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end